

# DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021



*Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape. Ce débat est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et pour les groupements concernés. Il doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.*

*C'est l'occasion, pour les conseillers communautaires, d'examiner l'évolution du budget intercommunal, de définir sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.*

*Le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Cependant, il rassemble des éléments d'information susceptibles de vous aider dans la préparation du budget primitif dont le vote est fixé au mercredi 14 avril. Par ailleurs, la loi NOTRe fait désormais obligation à notre EPCI de transmettre les éléments du DOB à chaque commune membre, c'est pourquoi un exemplaire de ce document sera adressé à chaque mairie.*

*Pour cette année, le budget communautaire doit être conçu en intégrant dans notre réflexion diverses données :*

- En 1<sup>er</sup> lieu, la revalorisation des valeurs locatives foncières à + 0,2%,*
- En 2<sup>ème</sup> lieu, la diminution de moitié des produits de TFPB et de CFE compensés par une dotation calculée selon la formule suivante : perte annuelle de bases \* taux 2020,*
- En 3<sup>ème</sup> lieu, la poursuite de la réforme de la Taxe d'habitation avec une compensation de l'Etat calculée comme suit : Montant TH perdu divisé par les recettes de TVA 2021 étant précisé que l'année de référence pour la TVA est plus défavorable au bloc local puisque les recettes 2021 (121 milliards d'euros) sont supérieures aux recettes 2020 (112 milliards d'euros),*
- En 4<sup>ème</sup> lieu, la prolongation du dispositif des zones de revitalisation rurale jusqu'au 31 décembre 2022,*
- En 5<sup>ème</sup> lieu, le maintien au niveau de 2020 de la DCRTP,*
- En 6<sup>ème</sup> lieu, le maintien du montant global de la DGF au même niveau qu'en 2020 mais avec des modalités de calcul différentes au sein de cette enveloppe qui risquent de générer une baisse de l'une des composantes et une hausse de l'autre composante,*
- En 7<sup>ème</sup> lieu, l'automatisation du traitement du FCTVA basée sur des imputations comptables définies par arrêté du 30 décembre 2020, ce qui exclura certaines dépenses aujourd'hui éligibles et intégrera de nouvelles dépenses non éligibles à ce jour,*
- En 8<sup>ème</sup> lieu, la disparition de la clause de sauvegarde des recettes de taxe de séjour,*
- En 9<sup>ème</sup> lieu, une réflexion sur le vote d'un produit de taxe GEMAPI en fonction des projets en la matière.*

*L'année 2021 est aussi marquée par la réflexion sur la prise de compétence Mobilité, le démarrage des travaux de construction d'un Centre aquatique, la préparation d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, la réalisation de divers chantiers et études comme l'aménagement de l'extension de la Zone d'activité du Coutier, la terminaison de dossiers structurants comme le PLUi et les AVAP, etc.*

*Aussi, même si ces indicateurs sont le signe d'une nécessaire modération à observer pour l'action publique, la Communauté de communes, à l'instar de toutes les collectivités locales, doit se projeter dans l'avenir et poser dès 2021 les bases pérennes de son développement futur.*

**Le Président**  
**Didier REVEAU**  
**Conseiller régional**

# LE BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE 2020

## EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	10 418 256,12 €
Recettes	11 090 974,97 €
Résultat de l'exercice 2020	672 718,85 €
Résultat N-1	2 679 359,78 €
Résultat cumulé au 31/12/20	3 352 078,63 €

Pour mémoire : le virement à la section d'investissement inscrit au budget était de 2 051 836 €.

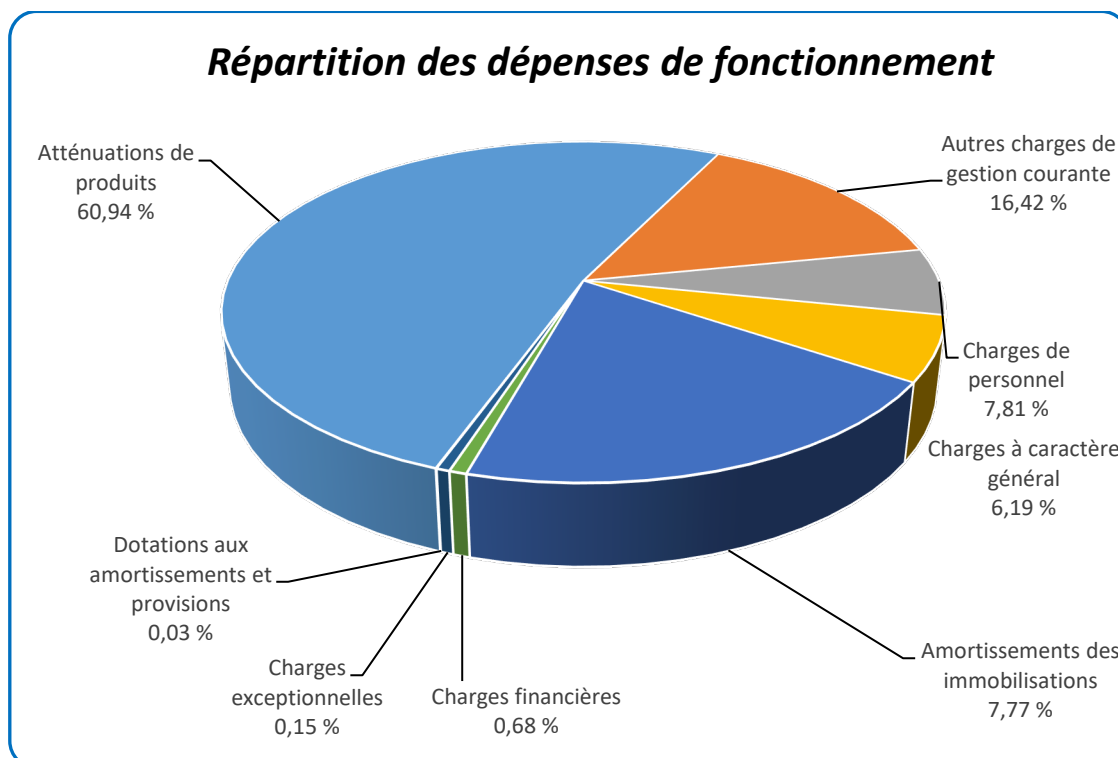
<u>LES DEPENSES</u>		BP 2020	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	1 131 952 €	644 631,06 €	487 320,94 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	918 245 €	814 069,46 €	104 175,54 €
chapitre D 014	Atténuations de produits	6 350 358 €	6 349 375,76 €	982,24 €
chapitre D 022	Dépenses imprévues	175 000 €		175 000,00 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	2 051 836 €		2 051 836,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre sections	790 919 €	809 933,13 €	-19 014,13 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1 818 496 €	1 710 391,64 €	108 104,36 €
chapitre D 66	Charges financières	75 657 €	70 655,49 €	5 001,51 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	289 169 €	15 964,91 €	273 204,09 €
chapitre D 68	Dotations aux amortissements et prov.	3 235 €	3 234,67 €	0,33 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>13 604 867 €</b>	<b>10 418 256,12 €</b>	<b>3 186 610,88 €</b>

<u>LES RECETTES</u>		BP 2020	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	2 679 360 €		0,22 €
chapitre R 013	Atténuations de charges	5 118 €	4 131,07 €	986,93 €
chapitre R 042	Opérations d'ordre entre sections	35 742 €	37 304,37 €	-1 562,37 €
chapitre R 70	Produits des services et du domaine	220 817 €	194 241,89 €	26 575,11 €
chapitre R 73	Impôts et taxes	8 919 315 €	8 945 737,64 €	-26 422,64 €
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	1 522 075 €	1 552 962,32 €	-30 887,32 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	217 350 €	230 194,32 €	-12 844,32 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	2 590 €	123 904,11 €	-121 314,11 €
chapitre R 78	Reprises sur amortissements et provisions	2 500 €	2 499,25 €	0,75 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>13 604 867 €</b>	<b>11 090 974,97 €</b>	<b>-165 467,75 €</b>

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	2020	2020/2019
Charges à caractère général D011	513 101 €	809 218 €	736 111 €	644 631 €	↓ -12,43%
Charges de personnel D012	808 775 €	816 550 €	762 421 €	814 069 €	↗ 6,77%
Atténuations de charges D014	6 296 051 €	6 290 565 €	6 210 317 €	6 349 376 €	↗ 2,24%
Autres charges de gestion courante D65	2 601 190 €	1 587 799 €	1 751 644 €	1 710 392 €	↓ -2,36%
Intérêts de la dette D66	54 485 €	78 616 €	79 593 €	70 655 €	↓ -11,23%



Le chapitre D 014 - Atténuations de produits est le principal poste de dépenses de fonctionnement avec un montant total de 6 349 375,76 €.

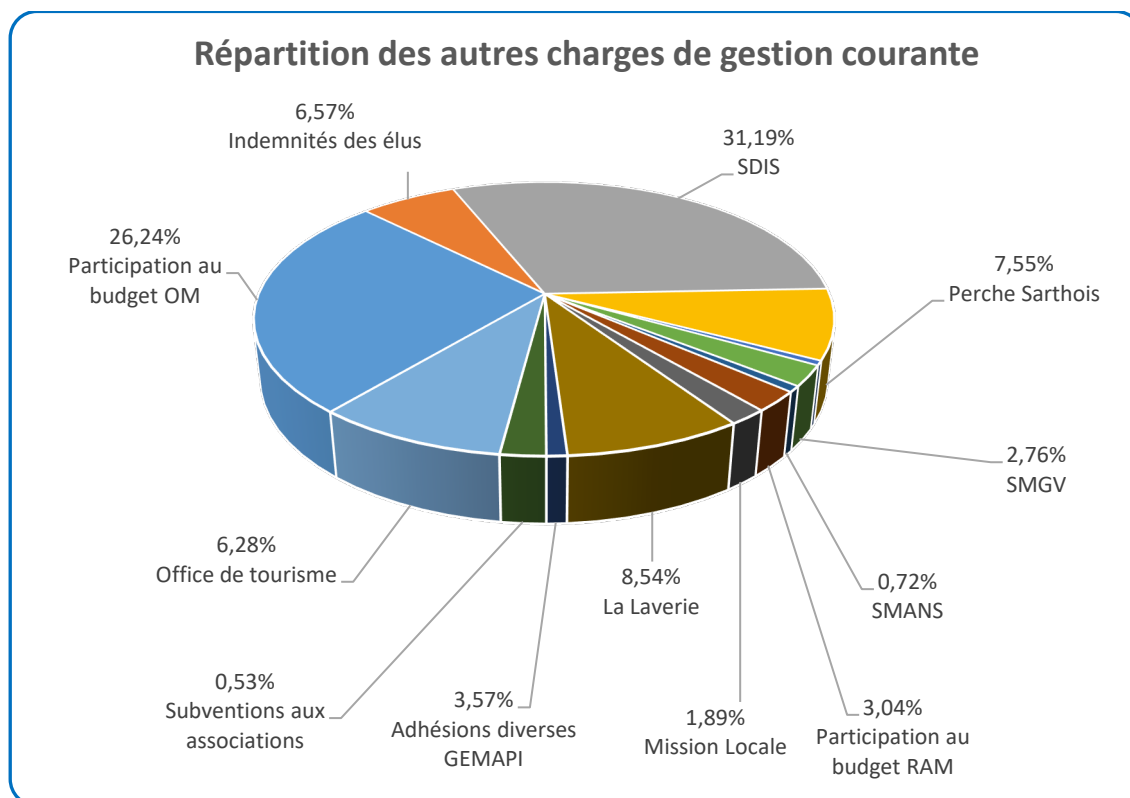
Ce chapitre comprend notamment :

- le versement des attributions de compensation aux communes pour un montant de 6 011 823,53 €,
- le reversement du FPIC pour 85 764 €,
- le reversement au Département et à l'association Office de tourisme Entre Maine et Perche de la taxe de séjour collectée pour 21 857,40 €,
- le dégrèvement de TASCOM pour 225 969,83 € au titre des années 2017, 2018 et 2019,
- ainsi que le dégrèvement de taxe foncière pour les jeunes agriculteurs pour 3 961 €.

Le second poste de dépenses réelles correspond au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante qui comprend l'ensemble des participations et subventions versées par l'EPCI à divers organismes du fait de ses compétences obligatoires ou non telles que :

- Subvention au SDIS : 533 539 €,
- Participation du budget général au budget annexe Ordures Ménagères pour 448 827 €,
- Participation à l'Office de Tourisme (hors reversement taxe de séjour) pour 107 468 €,
- Subvention au Centre culturel de La Laverie : 146 000 €,

- Participation au Syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois : 129 100,50 € dont 43 033,50 € au titre de la réalisation du SCOT et du PCAET,
- Participation au Syndicat Mixte des Gens du Voyage (SMGV) pour 47 276,80 €,
- Participation du budget général au budget annexe RAM pour 52 000 €,
- Subvention à la Mission Locale : 32 384 €,
- Participation au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Sarthe : 12 237,20 €,
- Participation à Initiative Sarthe : 8 630,10 €,
- Participation aux Syndicats et CC dans le cadre de la GEMAPI : Syndicat du Bassin de la Sarthe 2 098,91 €, Syndicat du Bassin versant de l'Huisne Sarthe 56 096,12 €, CC Loir Lucé et Bercé 2 110,77 €, GDON de Tuffé Val de la Chéronne pour 820,70 €,
- Subvention à l'association Lesiour Soulbieu pour 400 €.



Compte-tenu de l'épidémie de COVID-19, plusieurs évènements n'ont pu avoir lieu. Par conséquent, la Communauté de communes n'a pas versé la totalité des subventions inscrites au budget : subvention au VSF cyclisme pour l'organisation de la course cycliste, le Festival de la Chéronne, ....

Il comprend également :

- les indemnités des élus pour un montant global de 111 118,12 € (charges comprises),
- les admissions en non-valeur pour 2 220,72 €,
- les frais liés au logiciel de marchés publics pour 16 809,32 €.

Ce chapitre a subi une légère diminution de 2,4 % par rapport à l'exercice précédent qui s'explique essentiellement par :

- la diminution de la population de référence, élément servant souvent au calcul du montant des participations,
- la diminution du versement à l'Association Office de Tourisme Entre Maine et Perche (baisse de 50 000 €),
- l'annulation du circuit cycliste et du Festival de la Chéronne.

Le troisième poste de dépenses correspond aux charges de personnel qui comprennent la rémunération et les charges salariales pour les fonctionnaires ainsi que les contractuels. Les dépenses de personnel

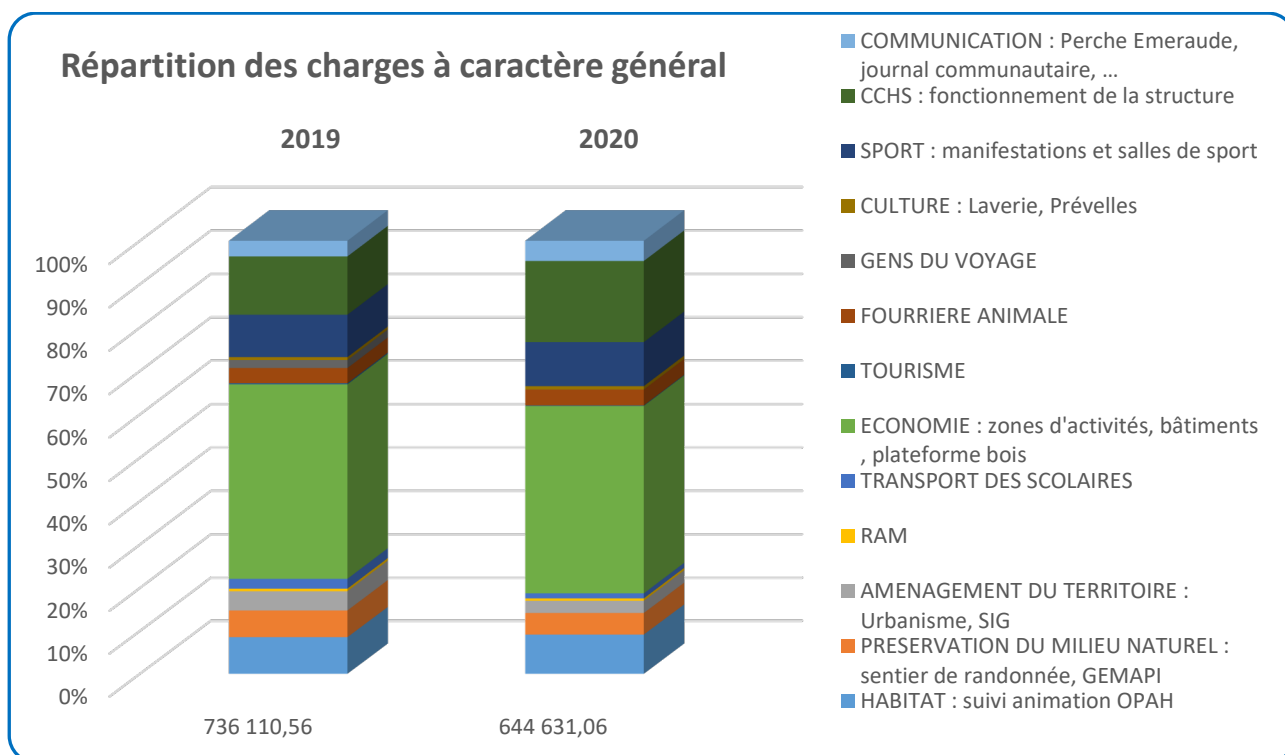
représentent 18,5 % des dépenses de fonctionnement (hors attributions de compensation). Ce chapitre a subi une hausse de l'ordre de 6,77 % à cause de plusieurs mouvements de personnel en 2020 (pour plus de détails, cf paragraphe sur les effectifs page 35).

Le chapitre D 042 - Opérations d'ordre entre sections enregistre cette année :

- les amortissements des immobilisations qui sont des dotations aux amortissements pour les immobilisations ce qui correspond à une réserve pour le renouvellement de ces biens,
- la sortie du patrimoine pour 19 087,26 € d'un terrain situé ZA l'Eguillon suite à sa cession.

Le chapitre D 011 - Charges à caractère général comprend essentiellement les frais de fonctionnement de la Communauté de communes pour le siège, pour l'exercice des diverses compétences statutaires ainsi que pour les différentes manifestations... Ce chapitre a connu une baisse significative de 12 % et s'élève à 644 631,06 €. Cette diminution est due notamment à l'épidémie de COVID-19 qui a un impact sur les transports de scolaires, sur l'annulation de diverses manifestations, ...

A contrario, les frais d'entretien ont été multipliés par 4 du fait de la désinfection des locaux administratifs et des salles de sport.



Le chapitre D 66 - Charges financières comprend les intérêts de la dette ainsi que les ICNE. Ce poste a évolué à la baisse compte-tenu que 3 emprunts arrivent à échéance dans 3 ans. La CCHS a même fini de rembourser l'un de ses emprunts début 2020 (pour plus de détails, cf paragraphe sur la dette page 17).

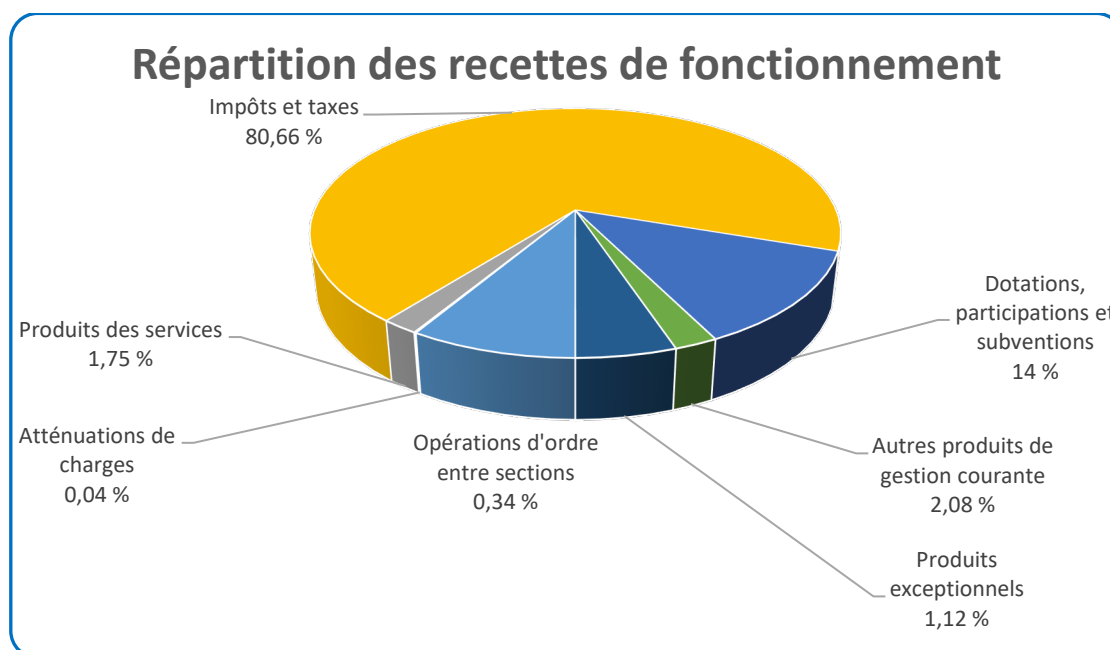
Quant au chapitre D 67 - Charges exceptionnelles, il enregistre le remboursement à la ville de La Ferté-Bernard des frais de fonctionnement pour 15 588,27 € émanant du bâtiment économique Synergie Parc ainsi qu'au remboursement d'une taxe de séjour suite à une mauvaise déclaration de l'hébergeur.

Le chapitre D 68 - Dotations aux provisions correspond à la constitution d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 3 234,67 €.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2019
Impôts et taxes	3 102 206 €	8 612 085 €	8 743 309 €	8 734 191 €	8 945 738 €	↗ 2,42%
Dotations et participations	558 640 €	1 542 185 €	1 593 164 €	1 554 695 €	1 552 962 €	= -0,11%
Produits des services	185 463 €	221 440 €	214 091 €	241 943 €	194 242 €	↘ -19,72%
Autres produits de gestion courante	37 442 €	87 574 €	274 059 €	280 989 €	230 194 €	↘ -18,08%
Produits exceptionnels	955 €	55 663 €	132 738 €	12 066 €	123 904 €	



Les impôts et taxes (chapitre R 73) représentent plus de 80 % des ressources de la CCHS.

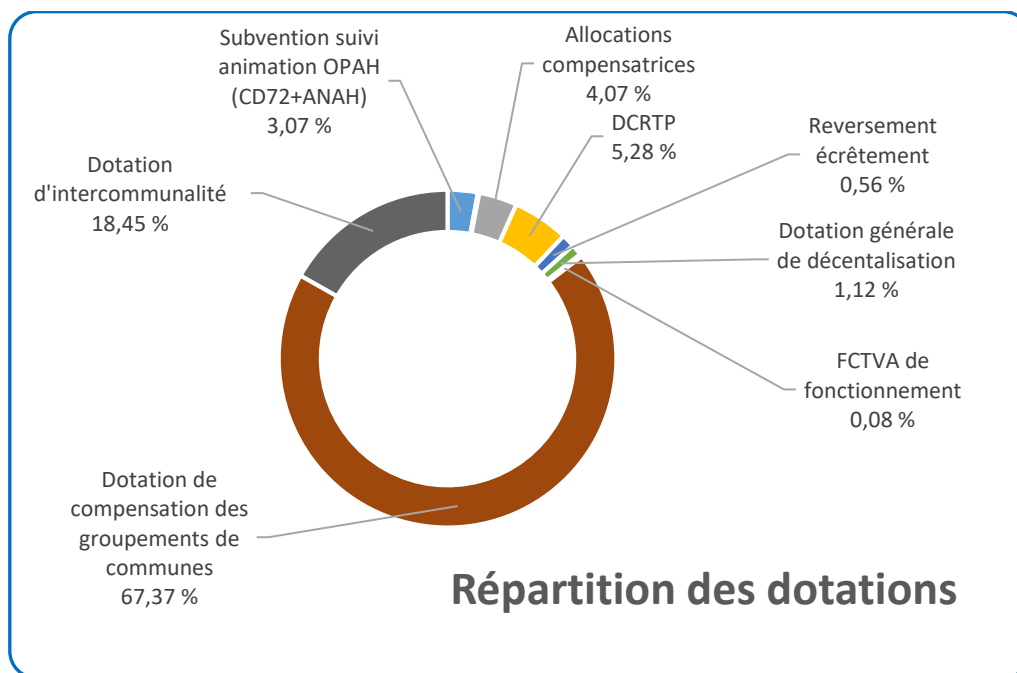
Ils se décomposent de la façon suivante :

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : .....	127 923 €	} Extrait du RC - 1386
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties : .....	48 789 €	
Taxe foncière sur les propriétés bâties : .....	864 333 €	
Taxe d'habitation : .....	1 116 270 €	
CFE : .....	3 838 546 €	
Rôles supplémentaires : .....	1 125 €	
<hr/>		
↳ Compte 73111 – Contributions directes :	5 996 986 €	
↳ Compte 73112 – Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises :	2 198 538 €	
↳ Compte 73113 – Taxes sur les surfaces commerciales :	394 933 €	
↳ Compte 73114 – Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau :	221 322 €	
↳ Compte 7318 – Autres impôts locaux ou assimilés :	2 396 €	
↳ Compte 73221 – FNGIR :	101 988 €	
↳ Compte 73223 – FPIC - Reversement :	7 989 €	
	<hr/>	
	<b>8 924 152 €</b>	

Dans ce chapitre, figurent également les taxes de séjour du 2<sup>ème</sup> semestre 2019 et du 1<sup>er</sup> semestre 2020 collectées auprès des hébergeurs du territoire pour un montant de 21 585,64 €.

Les dotations, subventions et participations (chapitre R 74) représentent 14 % des ressources de la Communauté de communes à savoir :

- la dotation de compensation des groupements de communes :	1 046 161,00 €
- la dotation d'intercommunalité :	286 491,00 €
- la dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) :	82 032,00 €
- les allocations compensatrices :	63 142,00 €
- les subventions de l'Etat et du Département pour le suivi-animation de l'OPAH :	47 752,00 €
- le reversement lié à l'écrêtement des indemnités des élus :	8 659,84 €
- la dotation générale de décentralisation au titre de l'élaboration du PLUi :	17 455,00 €
- le FCTVA au titre des dépenses de fonctionnement :	1 269,48 €.



Les produits des services et de la gestion courante (chapitres R 70 et R 75) représentent 3,83 % des recettes de la CCHS. Ces recettes proviennent notamment :

- des revenus des immeubles : 225 988,55 €,
- des mises à disposition de personnel auprès du Centre culturel de La Laverie : 7 307 €,
- du remboursement des frais de personnel, des dépenses courantes et des investissements par les budgets annexes SPANC, RAM et urbanisme ainsi que des frais postaux par l'Office de Tourisme et La Laverie : 155 326,23 €,
- de la refacturation à la ville de La Ferté-Bernard de la gestion de certains actes du droit des sols : 7 386,51 €,
- de la refacturation des transports d'animaux par Caniroute ainsi que des taxes foncières aux locataires : 28 427,92 €.

Concernant le chapitre des produits exceptionnels d'un montant de 123 904,11 €, il comprend :

- l'indemnité d'occupation du bâtiment ex-CGMP par la commune de Tuffé Val de la Chéronne pour 104 504,50 €,
- la cession à la société FC SM Paysages d'un terrain situé ZA de l'Eguillon à La Ferté-Bernard pour 17 524 €,
- des remboursements divers pour 1 875,61 € (sinistre, dégrèvement taxes foncières 2019, trop versé, ...).



Le chapitre R 042 - Opérations d'ordre entre sections comptabilise l'amortissement des subventions perçues pour la construction de la plateforme bois, du bâtiment relais Nautil, de l'OPAH et du PLUi ainsi que la moins-value de 1 563,26 € pour la cession ZA de l'Eguillon.

Par ailleurs, des titres ont été enregistrés au chapitre R 013 - Atténuations de charges pour un montant de 4 131,07 € ce qui correspond aux remboursements des cotisations pour un agent en arrêt maladie ainsi qu'au dédommagement reçu de la ville de La Ferté-Bernard pour la reprise du CET d'un agent transféré à la CCHS au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le chapitre R 78 – Reprises sur provisions correspond à la reprise d'une provision de 2 499,25 € pour créances douteuses constatés l'exercice précédent.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

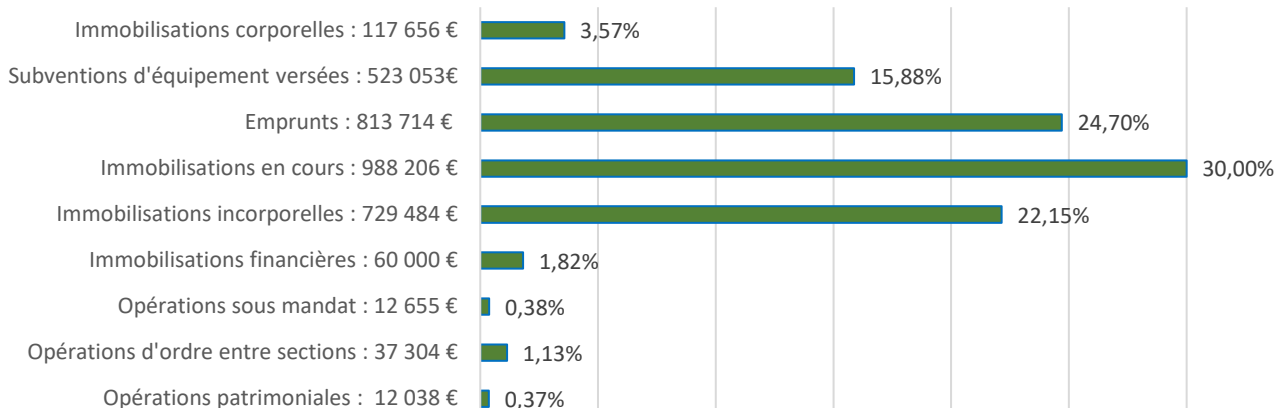
Dépenses	3 294 109,51 €
Recettes	<u>3 635 084,20 €</u>
Résultat de l'exercice 2020	340 974,69 €
Résultat N-1	<u>- 231 302,38 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/20	109 672,31 €

<u>LES DEPENSES</u>		BP 2020	Compte administratif	Solde
chapitre D 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	231 303 €		0,62 €
chapitre D 020	Dépenses imprévues	45 000 €		45 000,00 €
chapitre D 040	Opérations d'ordre entre sections	35 742 €	37 304,37 €	-1 562,37 €
chapitre D 041	Opérations d'ordre patrimoniales	17 357 €	12 037,84 €	5 319,16 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	834 540 €	813 713,74 €	20 826,26 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	1 964 294 €	729 483,88 €	1 234 810,12 €
chapitre D 204	Subventions d'équipement versées	1 223 382 €	523 053,00 €	700 329,00 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	3 293 330 €	117 655,94 €	3 175 674,06 €
chapitre D 23	Immobilisations en cours	1 607 300 €	988 205,89 €	619 094,11 €
chapitre D 27	Autres immobilisations financières	228 747 €	60 000,00 €	168 747,00 €
chapitre D 45	Construction RAM à Tuffé	19 000 €	12 654,85 €	6 345,15 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>9 499 995 €</b>	<b>3 294 109,51 €</b>	<b>5 974 583,11 €</b>

<u>LES RECETTES</u>		BP 2020	Compte administratif	Solde
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	2 051 836 €		2 051 836,00 €
chapitre R 024	Produits de cessions	54 724 €		54 724,00 €
chapitre R 040	Opérations d'ordre entre sections	790 919 €	809 933,13 €	-19 014,13 €
chapitre R 041	Opérations d'ordre patrimoniales	17 357 €	12 037,84 €	5 319,16 €
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	160 000 €	105 234,05 €	54 765,95 €
chapitre R 13	Subventions d'investissement	3 864 438 €	166 033,61 €	3 698 404,39 €
chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilées	2 500 000 €	2 500 000,00 €	0,00 €
chapitre R 23	Immobilisations en cours	0 €	47,28 €	-47,28 €
chapitre R 27	Autres immobilisations financières	32 638 €	32 638,56 €	-0,56 €
chapitre R 45	Construction RAM à Tuffé	28 083 €	9 159,73 €	18 923,27 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>9 499 995 €</b>	<b>3 635 084,20 €</b>	<b>5 864 910,80 €</b>

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

### Répartition des dépenses d'investissement



Les immobilisations en cours correspondent aux différentes opérations d'investissement réalisés par la CCHS en 2020 à savoir :

#### - Construction du bâtiment enfance jeunesse à Tuffé Val de la Chéronne

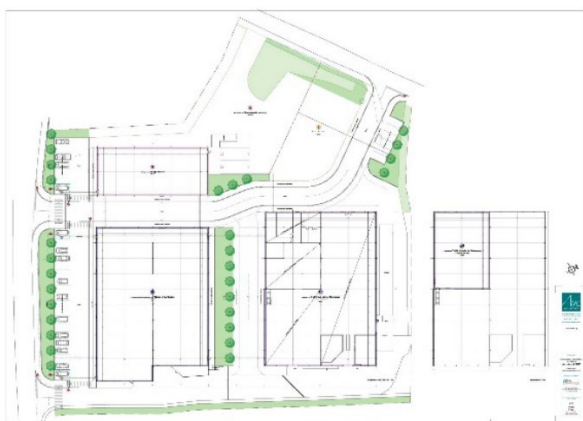


	Alloué	Emis
CCHS	10 000 €	6 784,29 €
TUFFE VAL DE LA CHERONNE	19 000 €	12 654,85

Chapitre D 45

Pour rappel, la CCHS a été mandatée par la commune de Tuffé Val de la Chéronne pour réaliser les travaux de construction du bâtiment enfance jeunesse. La CCHS règle directement les prestataires pour la totalité des travaux puis refacture à la commune sa part de frais selon la clé de répartition définie en conseil le 30 octobre 2018 (CCHS 34,90 % / Tuffé Val de la Chéronne 65,10 %). Courant 2020, la CCHS a réglé le solde de quelques travaux ainsi que la maîtrise d'œuvre. Des crédits sont reportés au titre des RAR pour régler les révisions de la maîtrise d'œuvre.

#### - Réhabilitation de la friche industrielle à Tuffé Val de la Chéronne



Alloué	Emis
1 026 000 €	679 294,14 €

Les marchés de travaux ont été attribués fin 2019 pour une exécution courant 2020. Malgré le confinement au printemps, les travaux ont été exécutés dans les délais impartis. La réception du chantier devrait avoir lieu prochainement.

Des crédits sont reportés au titre des RAR pour régler les révisions de la maîtrise d'œuvre.

**- Création d'un bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé Val de la Chéronne**

Alloué	Emis
30 000 €	25 200,89 €

La Communauté de communes a été sollicitée par la Sous-Préfecture en vue de construire un bassin de rétention des eaux incendie afin de desservir les entreprises implantées sur la commune de Tuffé Val de la Chéronne. Les travaux ayant été réalisés en 2019, les crédits correspondent aux soldes de voirie, d'espaces verts et de maîtrise d'œuvre.

**- Création d'un parking et d'un bassin de rétention ZA La Monge**

Alloué	Emis
210 000 €	143 559,36 €

Pour cette opération, la CCHS devrait bénéficier de 64 000 € de DETR.

**- Entretien et réparation des voiries**

Alloué	Emis
120 000 €	59 472,65 €

La CCHS a lancé un marché pour l'entretien de ses voiries. Courant 2020, les zones de CGMP à Tuffé Val de la Chéronne et ZA des Mésanges à Cormes ont fait l'objet de travaux.

Sont également inscrits dans ce chapitre :

- la construction de murs et pose de portail pour l'entreprise Dupuy (30 576,09 €),
- les crédits à hauteur de 10 360,81 € pour l'augmentation de la puissance électrique zones des Ajeux et de la Monge,
- les travaux liés à la séparation des bâtiments CERP et T5 situés ZA du Gaillon pour 17 892,73 €,
- les avances aux fournisseurs pour 15 064,93 €.

Le solde d'un montant de 619 094 € correspond essentiellement aux crédits inhérents :

- à la réhabilitation du bâtiment CGMP à Tuffé Val de la Chéronne,
- aux travaux de mise en conformité accessibilité des bâtiments communautaires,
- à divers travaux sur les bâtiments économiques.

Les emprunts au chapitre 16 s'élèvent à 797 537,74 €, ce qui correspond au remboursement du capital au titre de l'exercice pour les 7 emprunts souscrits par la CCHS. Par ailleurs, la Communauté de communes a réglé à la ville de La Ferté-Bernard 16 176 € soit le prix d'achat du terrain situé ZA de l'Eguillon, terrain vendu à la FC SM Paysages (vente à paiement différé).

Au chapitre D 20 - Immobilisations incorporelles, un certain nombre de dépenses a été enregistré notamment :

- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ..... 109 380,81 €
- l'assistance technique pour l'AVAP de Montmirail et de La Ferté-Bernard ..... 15 193,35 €
- l'étude de zone humide pour l'extension de la ZA du Coutier ..... 2 200,00 €
- la poursuite des diverses études dans le cadre de la construction d'un centre aquatique ainsi que le concours de maîtrise d'œuvre ..... 542 958,29 €
- les droits d'accès aux différents logiciels métiers ..... 41 954,15 €
- l'acquisition de licences et certificats électroniques pour les besoins de la CCHS ..... 3 969,57 €
- l'acquisition de licences Windows pour La Laverie ..... 1 320,11 €
- la stratégie d'attractivité avec le développement de la marque « Perche Emeraude » ..... 12 507,60 €.

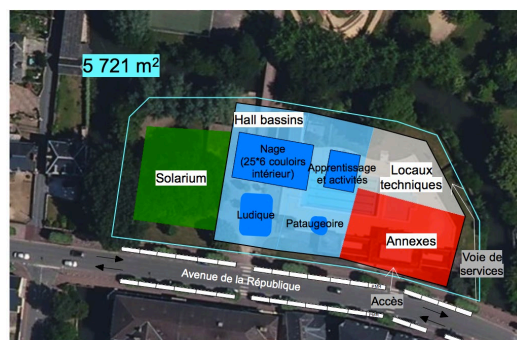
Le solde du chapitre d'un montant de 1 234 810,12 € correspond essentiellement aux crédits inhérents à la construction du Centre aquatique.

- **Construction d'un centre aquatique à La Ferté-Bernard**

Alloué	Emis	Solde
1 610 294 €	542 958,29 € *	1 067 335,71 €

\*Hors achat du terrain pour 6 826,26€

Ce projet fait l'objet d'une autorisation de programme de 15 000 000 € avec des crédits de paiement de 2019 jusqu'en 2024. En 2020, ce sont principalement des études qui ont été réglées, les indemnités pour les candidats au jury de concours ainsi que la maîtrise d'œuvre.



Les subventions d'équipement versées (chapitre D 204) représentent une part conséquente des dépenses d'investissement de la Communauté de communes à savoir 15,88 % des dépenses totales. A ce chapitre, on retrouve les fonds de concours pour 303 964 €, les aides économiques de 102 000 € aux sociétés Pusterla et BVI ainsi que le versement des aides OPAH aux particuliers pour un montant de 117 089 €.

Des immobilisations corporelles (chapitre D 21) ont été comptabilisées pour :

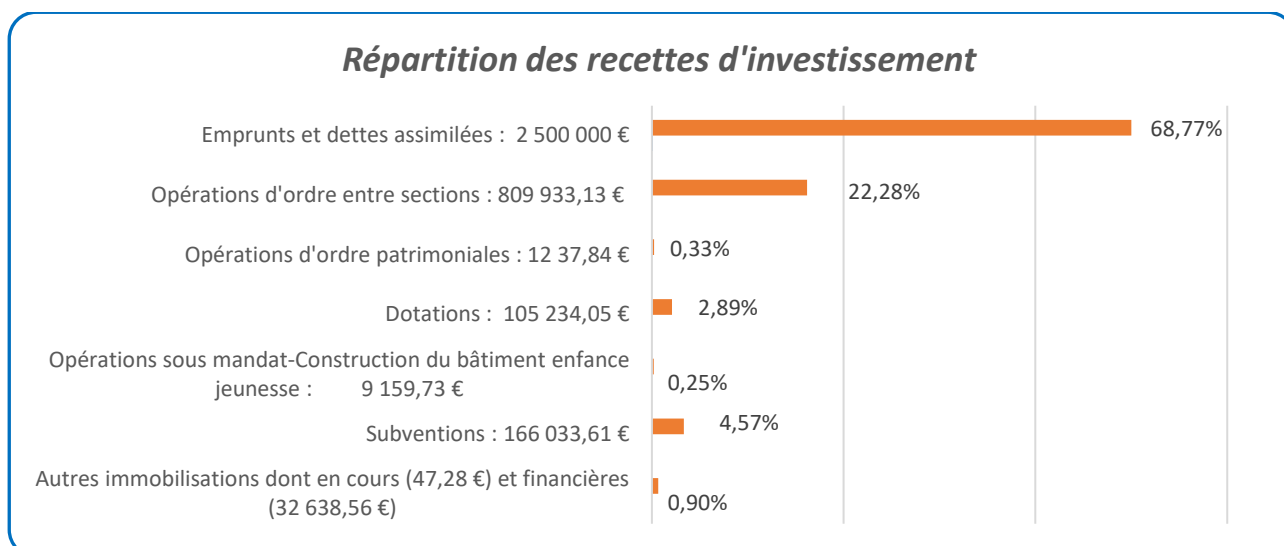
- les frais de bornage, de notaire et d'études géotechniques ainsi que les frais d'acquisitions de divers terrains ..... 21 137,90 €
- les frais de notaire pour l'acquisition du terrain à la commune de La Ferté-Bernard pour le Centre aquatique ..... 6 826,26 €
- l'acquisition des tablettes pour les élus communautaires dans le cadre de la dématérialisation des conseils communautaires ..... 47 811,12 €
- l'acquisition d'œuvres pour La Laverie ..... 1 500,00 €
- l'acquisition de matériels informatiques pour les besoins de la CCHS ..... 4 141,72 €
- la mise en œuvre de supports de communication pour le développement de la marque Perche Emeraude ..... 11 450,64 €
- l'acquisition de mobilier ..... 1 357,48 €
- l'isolation des plafonds à la Laverie ..... 1 428,00 €
- l'acquisition de matériel informatique pour la Laverie (bornes Wifi, ...) ..... 10 715,09 €
- diverses acquisitions (vitres plexiglas, badgeuses, plans de bâtiments...) ..... 11 287,73 €

Le chapitre D 26 enregistre le versement de 60 000 € effectué par l'Huisne Sarthoise au Fonds territorial Résilience, fonds destiné à soutenir les entreprises du territoire dans le contexte de la crise sanitaire et économique.

Le chapitre D 040 - Opérations d'ordre entre sections comptabilise l'amortissement des subventions perçues pour la construction de la plateforme bois, d'un bâtiment relais, de l'OPAH et du PLUi ainsi que la moins-value relative à la cession d'un terrain ZA de l'Eguillon.

La CCHS a procédé au remboursement d'avances pour le marché public lié à la réhabilitation de la friche industrielle pour un montant de 12 037,84 € (chapitre D 041 - Opérations d'ordre patrimoniale).

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les recettes émises s'élèvent à 3 635 084,20 € et se décomposent de la façon suivante :

⇒ les recettes purement budgétaires (elles ne génèrent aucun mouvement de trésorerie) :		
- les opérations d'ordre entre sections .....	809 933,13 €	} <b>821 970,97 €</b>
comprenant :		
- les amortissements des immobilisations :790 845,87 €		
- la sortie du patrimoine du terrain cédé ZA de l'Eguillon :19 087,26 €		
- des remboursements d'avance pour plusieurs marchés publics .....	12 037,84 €	
⇒ les recettes génératrices de trésorerie (elles financent les investissements de la CCHS) :		
- les subventions perçues au titre de :		} <b>166 033,61 €</b>
* la construction du bâtiment enfance jeunesse (CAF) _____	84 264,00 €	
* la construction d'un bassin de rétention (DETR) _____	16 179,40 €	
* la réhabilitation de friche industrielle _____	65 067,01 €	
* le remboursement par Tuffé Val de la Chéronne des frais de bornage pour le terrain du bassin de rétention ZA La Fonderie ____	523,20 €	
- l'emprunt auprès de l'Agence France Locale (extension Coutier) .....	2 500 000,00 €	
- le FCTVA .....	105 234,05 €	
- la cession de la créance de La Ferté-Bernard auprès de la SECOS .....	5 555,56 €	
- le remboursement par le Conseil départemental du Fonds Sarthois d'avances remboursables .....	27 083,00 €	
- la refacturation à Tuffé Val de la Chéronne des frais de construction du bâtiment enfance jeunesse .....	9 159,73 €	
- le remboursement d'un fournisseur (trop versé) pour la réhabilitation de la friche industrielle .....	47,28 €.	

Du fait de la loi NOTRe, la CCHS a repris, courant 2017 la cession auprès de la SECOS détenue par la commune de La Ferté-Bernard relative au bâtiment situé rue Robert Surmont.

D'autres subventions restent à percevoir. Cependant, un décalage existe entre l'envoi du dossier pour mise en paiement, la réalisation des travaux ainsi que la perception réelle des fonds. Aussi, la CCHS devrait recevoir courant 2021 le solde des subventions d'un montant total de 158 421,60 € au titre du PLUi, de la friche de Tuffé Val de la Chéronne, du bassin de rétention de la ZA La Fonderie.

Par ailleurs, la CCHS s'est vue notifier plusieurs subventions pour l'Opération Centre aquatique. Ces dernières seront appelées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Ces recettes en attente sont comptabilisées dans les Restes à réaliser 2020 (cf. paragraphe suivant).

## LES RESTES A REALISER 2020

Compte	Libellé de l'Opération	Dépenses	Recettes	Fonction
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
458101	<b>Opération sous mandat - dépense / Construction du RAM à Tuffé</b>	<b>200,00</b>		64 - Crèches et garderies
168741	<b>Autres dettes - communes membres du groupement</b>	<b>11 000,00</b>		90 - Développement économique
202	<b>Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre</b>	<b>57 579,00</b>		
	PLUI	50 619,00		810 - Services communs
	AVAP Montmirail	1 308,00		810 - Services communs
	AVAP La Ferté-Bernard	5 652,00		810 - Services communs
2051	<b>Concessions, droits similaires</b>	<b>1 074,00</b>		020 - Administration générale
2088	<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>5 361,00</b>		023 - Communication
2041412	<b>Subventions versées aux communes - Bâtiments et installations</b>	<b>45 463,00</b>		020 - Administration générale
2041582	<b>Subv d'équip versées aux autres gpts de collectivités - Bât. Et installations</b>	<b>110 025,00</b>		113 - Pompiers, incendie et secours
20422	<b>Subventions au privé - Bâtiment et installations</b>	<b>1 573,00</b>		90 - Développement économique
2111	<b>Terrains</b>	<b>97 899,00</b>		
	Opération 3416 - Achat terrain à TVC emprise RAMPE à Tuffé Val de la Chéronne	3 400,00		64 - Crèches et garderies
	Opération 3616 - Création d'un bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé	2 100,00		90 - Développement économique
	Achat terrain à SCI Bahier	79 000,00		90 - Développement économique
	Achat terrain à TVC emprise salle de sport Tuffé Val de la Chéronne	2 501,00		411 - Salle de sports
	Achat terrain SYVALORM	100,00		812 - Collecte et traitement des OM
	Achat terrain Belink	2 166,00		90 - Développement économique
	Etudes de sols à Montmirail pour SDIS	3 192,00		113 - Pompiers, incendie et secours
	Etudes de sols pour cession	5 440,00		90 - Développement économique
2151	<b>Installations, matériel et outillages techniques - réseaux de voirie</b>	<b>4 869,00</b>		90 - Développement économique
21531	<b>Réseaux d'adduction d'eau</b>	<b>932,00</b>		90 - Développement économique
21534	<b>Réseaux d'électrification</b>	<b>906,00</b>		90 - Développement économique
21538	<b>Autres réseaux</b>	<b>321,00</b>		90 - Développement économique
21578	<b>Autre matériel et outillage de voirie</b>	<b>10 393,00</b>		023 - Communication
2161	<b>Œuvres et objets d'art</b>	<b>2 500,00</b>		312 - Arts plastiques
2188	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>1 976,00</b>		90 - Développement économique
2313	<b>Immobilisations corporelles en cours - Constructions</b>	<b>128 891,00</b>		
	Opération 3416 - Construction RAM	130,00		64 - Crèches et garderies
	Opération 3717 - Réaménagement bâtiment ex CGMP	128 761,00		90 - Développement économique
2315	<b>Installations, matériel et outillages</b>	<b>10 409,00</b>		
	Opération 3616 - Création d'un bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé	96,00		90 - Développement économique
	Travaux de voirie	408,00		90 - Développement économique
	Travaux parking La Monge	9 905,00		90 - Développement économique
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>491 371,00</b>		

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
458201	Opération sous mandat - recette / Construction du RAM à Tuffé		3 685,00	64 - Crèches et garderies
10222	FCTVA		54 765,00	01 - Opérations non ventilables
1311	Subventions d'équipement transférable - Etat et établissements nationaux		209 764,00	
	DRAC pour la transformation de la ZPPAUP en AVAP de La Ferté-Bernard		4 034,00	810 - Services communs
	DETR pour le PLUI		22 409,00	810 - Services communs
	Opération 3717 - Réaménagement bâtiment ex CGMP		183 321,00	90 - Développement économique
1312	Subventions d'équipement transférable - Région		4 277,00	810 - Services communs
1313	Subventions d'équipement transférable - Département		5 702,00	810 - Services communs
1321	Subventions d'équipement non transférable - Etat et établissements nationaux		1 650 000,00	
	Opération 4118 - Centre aquatique		1 650 000,00	413 - Piscines
1323	Subventions d'équipement non transférable - Département		70 000,00	
	Opération 4118 - Centre aquatique		70 000,00	413 - Piscines
1331	DETR - Equipement transférable		109 200,00	
	Opération 3717 - Réaménagement ex bâtiment CGMP		109 200,00	90 - Développement économique
1341	DETR - Equipement non transférable		12 799,00	
	Opération 3616 - Création d'un bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé Val de la Chéronne		12 799,00	90 - Développement économique
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>2 120 192,00</b>	

Résultat d'investissement cumulé au 31/12/20.....	109 672,31 €
Dépenses – Restes à réaliser.....	491 371,00 €
Recettes – Restes à réaliser .....	2 120 192,00 €
Résultat après restes à réaliser 2020.....	1 738 493,31 €



## LA DETTE

Objet	Organisme prêteur	Montant emprunt	Date 1ère échéance	Durée (années)	Taux
Renégociation d'un prêt (aménagement zones) *	Crédit Local de France	1 503 499,90 €	01/01/2018	7	0,254 %
Acquisition bâtiment BeLink	Agence France Locale	900 000 €	22/11/2019	15	1,28 %
Fibre optique - 2 <sup>ème</sup> tranche	Agence France Locale	1 300 000 €	31/12/2019	10	0,844 %
Achats terrains pour extension du Coutier	Agence France Locale	2 500 000 €	21/06/2021	15	0,75 %
Achat du bâtiment SPX à la SEM *	Crédit Local de France	1 420 000 €	01/05/2009	15	4,51 %
Construction salle sports Luart	Caisse d'Epargne	950 000 €	25/03/2010	15	3,77 %
Fibre optique - 1 <sup>ère</sup> tranche	Agence France Locale	1 300 000 €	24/07/2017	10	0,89 %

(\*) *Emprunts du SMPAD transférés sur le budget Communauté de communes suite à la dissolution du Syndicat en 2017.*

Tous les prêts sont à taux fixe.

### La répartition de la dette auprès des établissements prêteurs (au 1<sup>er</sup> janvier 2021)

Les emprunts en cours de la CCHS sont répartis auprès de 3 établissements bancaires :

- le Crédit Local de France : montant emprunté pour 2 923 499,90 € soit 29 % de la dette,
- la Caisse d'Epargne pour 950 000 € soit moins de 10 % de la dette,
- et l'Agence France Locale pour 6 000 000 € soit 61 % de la dette.

L'encours de dette par habitant est de 229,16 € par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2021 contre 170,88 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### L'évolution de la dette

Les charges d'emprunt ont diminué dans le courant de l'année 2020 du fait du règlement de la dernière échéance d'un emprunt de 1 398 000 €. Parallèlement, l'EPCI a souscrit un nouvel emprunt de 2 500 000 € en 2020 pour financer l'acquisition des terrains dans le cadre de l'extension de la ZA du Coutier. L'Agence France Locale a été retenue lors de la consultation compte-tenu du taux de 0,75 %.

Dans les prochains exercices, le taux d'endettement de la Communauté de communes va être à surveiller du fait des nouveaux emprunts à souscrire pour le financement de l'opération Construction d'un centre aquatique (environ 7 millions d'euros). En parallèle, 3 emprunts pour 3 873 000 € arriveront à échéance en 2024.

Pour 2021, le montant des annuités s'élèveront à 921 552,77 € dont 851 441,28 € de capital et 70 111,49 € d'intérêts contre 866 586,24 € pour 2020.

## QUELQUES INDICATEURS FINANCIERS

### ☞ Capacité d'autofinancement

↳ <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>672 718,85</b>
↳ Dotations aux amortissements (C 68)	794 080,54
↳ Reprise sur amortissements (C 78)	2 499,25
↳ Différences sur réalisations positives reprises au compte de résultat (C 676)	
↳ Différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat (C 776)	1 563,26
↳ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C 675)	19 087,26
↳ Produits des cessions (C 775)	17 524,00
↳ Quote-part des subventions virées au résultat de l'exercice (C 777)	35 741,11
<b>CAF BRUTE</b>	<b>1 428 559,03</b>

**Le montant de la CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement,**

- ↳ en priorité, le remboursement des emprunts
 

Intérêts	70 111,49 €	}	921 552,77 €
Capital	851 441,28 €		
- ↳ pour le surplus soit 507 006 €, les dépenses d'équipement.

### ☞ Coefficient d'autofinancement courant

↳ Dépenses de fonctionnement	10 418 256,12 €
↳ Opérations d'ordre (C 67 + C 68)	- 809 933,13 €
↳ Remboursement de la dette en capital (C1641)	+ 797 537,74 €
<b>Total</b>	<b>10 405 860,73 €</b>
↳ Produits réels de fonctionnement	/ 11 053 670,60 €
<b>Coefficient d'autofinancement courant</b>	<b>0,941</b>

**Le seuil d'alerte est à 1.** Lorsque le ratio est supérieur à 1, la collectivité ne peut plus autofinancer ses investissements et doit recourir à de nouveaux emprunts par exemple, ou encore conduire une politique de restriction budgétaire, réduisant les possibilités de la collectivité à se développer.

## LE BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Dépenses	2 495 629,00 €
Recettes	<u>2 502 811,00 €</u>
Résultat de l'exercice 2020	7 182,00 €
Résultat N-1	<u>2 145,90 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/20	9 327,90 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2020	Compte administratif	Solde
<b>chapitre D 011</b>	Charges à caractère général	839 660 €	839 660,00 €	0,00 €
<b>chapitre D 65</b>	Autres charges de gestion courante	1 655 969 €	1 655 969,00 €	0,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 495 629 €</b>	<b>2 495 629,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Les chapitres D 011 (participation à la collecte et au traitement des ordures ménagères) et D 65 (participation au fonctionnement du syndicat) enregistrent la participation au SYVALORM pour un montant total de 2 495 629 € pour 2020 contre 2 515 305 € pour 2019 soit une diminution de 0,78 %.

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2020	Compte administratif	Solde
<b>chapitre R 002</b>	Résultat de fonctionnement reporté	2 146 €		0,10 €
<b>chapitre R 73</b>	Impôts et taxes	2 044 656 €	2 053 984,00 €	-9 328,00 €
<b>chapitre R 77</b>	Produits exceptionnels	448 827 €	448 827,00 €	0,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>2 495 629 €</b>	<b>2 502 811,00 €</b>	<b>-9 327,90 €</b>

Les impôts et taxes (chapitre R 73) correspondent à la perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Quant au chapitre R 77 - Produits exceptionnels, il enregistre la participation du budget général.

Conformément à la délibération n°03-03-2020-025 prise en conseil communautaire le 3 mars 2020, la clé de répartition concernant la participation au SYVALORM est de 82 % pour la TEOM et 18 % pour la Communauté de communes.

# LE BUDGET ANNEXE SPANC

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	25 039,98 €
Recettes	<u>25 103,67 €</u>
Résultat de l'exercice 2020	63,69 €
Résultat N-1	<u>- 763,52 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/20	- 699,83 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2020	Compte administratif	Solde
chapitre D 002	Résultat de fonctionnement reporté	764 €		0,48 €
chapitre D 011	Charges à caractère général	16 189 €	16 188,26 €	0,74 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	10 572 €	8 120,53 €	2 451,47 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	8 100 €		8 100,00 €
chapitre D 68	Dotations aux amortissements et provisions	732 €	731,19 €	0,81 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>36 357 €</b>	<b>25 039,98 €</b>	<b>10 553,50 €</b>

La principale dépense concerne le recours au prestataire SAUR pour la réalisation des contrôles assainissement non collectif (ANC). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté de communes a recours à la SAUR pour le nouveau contrat de prestation pour la réalisation des contrôles ANC pour la période du 01/01/2020 au 25/03/2022 compte-tenu de la fin de la délégation de service public au 31/12/2019.

Les charges de personnel correspondent à la valorisation de la surtaxe perçue pour la DSP ainsi qu'au financement de l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre des subventions OPAH. Les dépenses à hauteur de 731,19 € inscrites au chapitre D 68 correspondent à la dotation aux provisions en vue du paiement de la prochaine DSP.

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2020	Compte administratif	Solde
chapitre R 70	Vente de produits finis	19 093 €	17 423,67 €	1 669,33 €
chapitre R 74	Subventions d'exploitation	8 400 €	7 680,00 €	720,00 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	8 100 €		8 100,00 €
chapitre R 78	Reprises sur provisions pour risques et charges	764 €		764,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>36 357 €</b>	<b>25 103,67 €</b>	<b>11 253,33 €</b>

Les redevances refacturées aux propriétaires sont comptabilisées au chapitre R 70 pour un montant total de 16 628,30 € (inclus la surtaxe). La SAUR a versé à la CCHS le solde de la surtaxe 2019 pour un montant de 795,37 €.

Au chapitre R 74, a été comptabilisée la participation de l'Agence de l'Eau versée pour chaque dossier traité dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Par ailleurs, la CCHS a perçu de la SAUR le solde 2018 de la surtaxe pour 923 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

La Communauté de communes intervient en tant qu'organisme mandataire des participations financières de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en matière d'assainissement non collectif (délibérations n°26-11-2016-014 du 26 novembre 2016 et n°22-11-2017-017 du 22 novembre 2017). La section d'investissement du budget SPANC enregistre les flux correspondants : la participation perçue par l'Agence de l'Eau en recettes et les subventions reversées aux particuliers en dépenses.

Dépenses	41 425,43 €
Recettes	41 425,43 €
Résultat de l'exercice 2020	0,00 €
Résultat N-1	0,00 €
Résultat cumulé au 31/12/20	0,00 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2020	Compte administratif	Solde
chapitre D 45	Opération sous mandat	180 000 €	41 425,43 €	138 574,57 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>180 000 €</b>	<b>41 425,43 €</b>	<b>138 574,57 €</b>

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2020	Compte administratif	Solde
chapitre R 45	Opérations sous mandat	180 000 €	41 425,43 €	138 574,57 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>180 000 €</b>	<b>41 425,43 €</b>	<b>138 574,57 €</b>

### ⇒ LES RESTES A REALISER 2020

Compte	Intitulé	Montant
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
458101	Subvention aux personnes de droit privé	135 150
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>135 150</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
458201	Opération sous mandat (Agence de l'Eau)	135 150
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>135 150</b>

Résultat d'investissement cumulé au 31/12/20 .....	0 €
Dépenses – Restes à réaliser .....	135 150 €
Recettes – Restes à réaliser .....	<u>135 150 €</u>
Résultat après restes à réaliser 2020	0 €

# LE BUDGET ANNEXE ZA SCEAUX SUR HUISNE

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	186 909,79 €
Recettes	<u>186 767,84 €</u>
Résultat de l'exercice 2020	- 141,95 €
Résultat N-1	<u>1 888,75 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/20	1 746,80 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2020	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	31 407 €	22 792,14 €	8 614,86 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre sections	164 118 €	164 117,22 €	0,78 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1 €	0,43 €	0,57 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>195 526 €</b>	<b>186 909,79 €</b>	<b>8 616,21 €</b>

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2020	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 889 €		0,25 €
chapitre R 042	Opérations d'ordre entre sections	186 517 €	186 516,05 €	0,95 €
chapitre R 70	Produits des services et du domaine	6 870 €		6 870,00 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	250 €	251,79 €	-1,79 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>195 526 €</b>	<b>186 767,84 €</b>	<b>6 869,41 €</b>

La section de fonctionnement enregistre :

- ↳ en dépenses, les frais généraux pour un montant total 22 792,14 € (électricité, maintenance de l'éclairage public et du poste de relevage, entretien des espaces verts et des travaux d'extension de voirie) ainsi qu'une régularisation de TVA pour 0,43 € ;
- ↳ en recettes, le fermage concernant le terrain mis à disposition d'agriculteurs au chapitre R 75 à hauteur de 251,79 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	186 516,05 €
Recettes	<u>164 117,22 €</u>
Résultat de l'exercice 2020	- 22 398,83 €
Résultat N-1	<u>- 164 117,22 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/20	- 186 516,05 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2020	Compte administratif	Solde
chapitre D 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	164 118 €		0,78 €
chapitre D 040	Opérations d'ordre entre sections	186 517 €	186 516,05 €	0,95 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>350 635 €</b>	<b>186 516,05 €</b>	<b>1,73 €</b>

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2020	Compte administratif	Solde
chapitre R 040	Opérations d'ordre entre sections	164 118 €	164 117,22 €	0,78 €
chapitre R 016	Emprunts et dettes assimilées	186 517 €		186 517,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>350 635 €</b>	<b>164 117,22 €</b>	<b>186 517,78 €</b>

La section d'investissement sert exclusivement à établir la gestion des stocks de terrains (prise en compte des frais d'aménagement de la zone pour augmenter la valeur des stocks et diminution des stocks lors de la vente de terrains...) ce qui se traduit pour 2020 :

- par l'annulation du stock constaté en début d'année pour 164 117,22 €,
- et par la constatation du stock au 31/12/20 pour 186 516,05 € (augmentation du stock essentiellement du fait des travaux d'extension de la voirie).

# LE BUDGET ANNEXE URBANISME

Ce budget annexe est financé en totalité par les redevances des communes utilisatrices du service soit 8 communes hors du territoire de l'Huisne Sarthoise : Ardenay sur Mézize, Bessé sur Braye, Bonnétable, Dollon, Lavaré, Sillé le Philippe, Torcé en Vallée et Vibraye (12 communes en 2019).

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	57 754,84 €
Recettes	<u>46 724,70 €</u>
Résultat de l'exercice 2020	- 11 030,14 €
Résultat N-1	<u>17 978,11 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/20	6 947,97 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2020	Compte administratif	Solde
<b>chapitre D 011</b>	Charges à caractère général	10 253 €	5 985,00 €	4 268,00 €
<b>chapitre D 012</b>	Charges de personnel et frais assimilés	54 450 €	51 769,84 €	2 680,16 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>64 703 €</b>	<b>57 754,84 €</b>	<b>6 948,16 €</b>

Les principales dépenses de ce budget annexe correspondent :

- aux charges de personnel pour 3 « agents instructeurs », 50 % du temps du responsable de service et une quote-part du coût des services généraux (chapitre D 012),
- et aux frais de fonctionnement du service (chapitre D 011) : téléphonie, affranchissement, maintenances divers logiciels, entretien des locaux, ...

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2020	Compte administratif	Solde
<b>chapitre R 002</b>	Résultat de fonctionnement reporté	17 978 €		-0,11 €
<b>chapitre R 70</b>	Produits des services et domaines	46 725 €	46 724,70 €	0,30 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>64 703 €</b>	<b>46 724,70 €</b>	<b>0,19 €</b>

Le chapitre R 70 enregistre les redevances des communes, ce qui représente pour 2020 un montant total de 46 724,70 € (coût maintenu à 3,30 € par habitant depuis 2016) contre 50 994,90 € en 2019 et 84 042,75 € en 2018. Cette diminution est due aux résiliations et non-renouvellements de contrats pour 4 communes (Briosne les Sables, Louvigny, Pizieux et Saint Georges du Rosay).



## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	<u>0,00 €</u>
Résultat de l'exercice 2020	0,00 €
Résultat N-1	<u>3 983,99 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/20	3 983,99 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2020	Compte administratif	Solde
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	1 500 €		1 500,00 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	2 484 €		2 484,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>3 984 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 984,00 €</b>

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2020	Compte administratif	Solde
chapitre R 001	Résultat d'investissement reporté	3 984 €		0,01 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>3 984 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,01 €</b>

Aucune dépense ni recette n'ont été réalisées en investissement en 2020 tout comme pour l'exercice 2019. Le service Urbanisme ayant été créé en 2015, celui-ci ne nécessite plus d'acquisition de mobilier ni de matériel informatique dans l'immédiat. Par ailleurs, la totalité des biens acquis lors de la création du service ont été complètement amortis.

# LE BUDGET ANNEXE RAM

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	135 248,32 €
Recettes	<u>138 363,02 €</u>
Résultat de l'exercice 2020	3 114,70 €
Résultat N-1	<u>7 435,50 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/20	10 550,20 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2020	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	50 335 €	38 820,91 €	11 514,09 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	102 500 €	94 053,36 €	8 446,64 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	2 357 €		2 357,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre sections	1 792 €	1 791,09 €	0,91 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	675 €	582,96 €	92,04 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>157 659 €</b>	<b>135 248,32 €</b>	<b>22 410,68 €</b>

Les chapitres D 011 et D 012 enregistrent respectivement les frais de fonctionnement du RAM ainsi que les salaires. Du fait de l'ouverture de la nouvelle antenne RAM à Tuffé Val de la Chéronne au 1<sup>er</sup> juillet 2019, les charges courantes ont subi une hausse importante liée principalement aux frais d'électricité, à la téléphonie, au nettoyage courant et aux frais de désinfection. Une autre dépense imprévue concerne l'acquisition de 500 masques pour un montant total de 1 319 € environ.

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2020	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	7 435 €		-0,50 €
chapitre R 70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	0 €	4 144,63 €	-4 144,63 €
chapitre R 74	Subventions d'exploitation	150 224 €	133 718,39 €	16 505,61 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	0 €	500,00 €	-500,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>157 659 €</b>	<b>138 363,02 €</b>	<b>11 860,48 €</b>

Le Relais d'Assistants Maternels est principalement financé (chapitre R 74) par :

- la Caisse d'Allocations Familiales via le dispositif de Contrat Enfance Jeunesse (versement des acomptes au titre de 2020 et des soldes de 2019 pour un montant total de 80 270,39 €),
- le budget général pour un montant de 52 000 € (inscription budgétaire de 64 724 €).

Par ailleurs, le RAM a perçu plusieurs subventions (chapitres R 74 pour partie et R 77) :

- dont 904 € dans le cadre de son action sur la parentalité (Conférence à venir « Ecrans..... à chaque âge sa pratique »)
- et pour financer l'achat de divers matériels destinés à la lutte contre la COVID pour un montant total de 1 044 €.

Compte-tenu de la configuration du bâtiment enfance jeunesse de Tuffé Val de la Chéronne, des dispositions particulières ont été prises avec la commune correspondante pour le règlement de certains fluides. Aussi, la CCHS a refacturé à la commune de Tuffé Val de la Chéronne l'électricité et le chauffage pour la période couvrant juillet 2019 à juin 2020 pour un montant de 4 144,63 € (chapitre R 70). A contrario, la commune devra appeler à la CCHS les frais liés à l'entretien des espaces verts et de l'alarme incendie (dépense à budgéter en 2021).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	4 065,57 €
Recettes	<u>2 040,16 €</u>
Résultat de l'exercice 2020	- 2 025,41 €
Résultat N-1	<u>264,31 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/20	- 1 761,10 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2020	Compte administratif	Solde
<b>chapitre D 21</b>	Immobilisations corporelles	5 250 €	4 065,57 €	1 184,43 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>5 250 €</b>	<b>4 065,57 €</b>	<b>1 184,43 €</b>

Les dépenses d'investissement réalisées en 2020 correspondent à l'acquisition :

- de deux véhicules (en location depuis novembre 2017) pour 2 700,72 € TTC,
- d'un meuble de rangement pour l'antenne de Tuffé (335,77 €),
- des vitres de protection dans le cadre de la lutte contre la COVID (468 €),
- de deux téléphones portables et d'enceintes bluetooth pour un montant total de 561,08 €.

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2020	Compte administratif	Solde
<b>chapitre R 001</b>	Solde d'exécution d'investissement reporté	264 €		-0,31 €
<b>chapitre R 021</b>	Virement de la section de fonctionnement	2 357 €		2 357,00 €
<b>chapitre R 040</b>	Opérations d'ordre entre sections	1 792 €	1 791,09 €	0,91 €
<b>chapitre R 10</b>	Dotations, fonds divers et réserves	837 €	249,07 €	587,93 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>5 250 €</b>	<b>2 040,16 €</b>	<b>2 945,53 €</b>

Les recettes sont liées à l'amortissement des investissements antérieurs (chapitre R 040), au FCTVA perçu au titre des investissements déclarés pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 (chapitre R 10).

⇒ LES RESTES A REALISER 2020

N° compte	Intitulé	Montant
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>		
Néant		
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>0,00</b>
<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>		
10222	FCTVA	747
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>747,00</b>

	Résultat d'investissement cumulé	
	au 31/12/20.....	- 1 761,10 €
⇒	Dépenses – Restes à réaliser.....	0,00 €
	Recettes – Restes à réaliser.....	<u>747,00 €</u>
	Résultat après restes à réaliser 2020.....	- 1 014,10 €

# LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2021

## QUELQUES INFORMATIONS

Les perspectives budgétaires doivent intégrer les décisions prises au cours de l'année 2020 qui auront des incidences sur les budgets 2021 :

- Prise en charge des frais liés à la télétransmission des actes au contrôle de légalité uniquement pour la Communauté de communes (et non pour l'ensemble des structures du territoire),
- Conclusion de nouveaux contrats d'assurances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- Renouvellement de la convention avec la société Caniroute pour le transport des animaux errants et la fourrière animale,
- Aucune évolution du montant de cotisation de certaines adhésions (CNAS, Association des Maires, ...)
- Diminution des frais d'affranchissement et de photocopies compte-tenu de la dématérialisation des convocations pour les conseils communautaires,
- Report des crédits liés aux actions de communication du RAM (ex : spectacles de Noël, action sur les écrans, communication ...) compte-tenu de la crise sanitaire,
- Départ de la commune de Bonnétable au niveau du service Urbanisme,
- Perception du solde de remboursement d'avances remboursables par le Conseil départemental,
- Ajout de crédits supplémentaires à prévoir lors de cession de terrains constructibles du fait de la nouvelle obligation de fournir une étude géotechnique de conception,
- Refacturation du solde pour la construction du bâtiment enfance jeunesse à la commune de Tuffé Val de la Chéronne,
- Augmentation du capital à rembourser au titre des emprunts du fait de la souscription d'un nouvel emprunt en 2020 (1<sup>ère</sup> échéance en 2021),
- Probable recours à une ligne de trésorerie,
- Plusieurs cessions de terrains à prévoir,
- Automatisation du FCTVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (procédure informatisée permettant le calcul automatique du FCTVA en fonction des imputations comptables des dépenses – certaines dépenses seront dorénavant sorties du champ de FCVTA tandis que d'autres seront incluses),
- Affectation de crédits en fonctionnement et/ou en investissement compte-tenu de la teneur des travaux de voirie confiés à la société Pigeon dans le cadre du marché Entretien des voiries communautaires,
- Création de budgets annexes pour les zones d'activités dans lesquelles des parcelles sont à commercialiser.

## LES RECETTES

### LES LOYERS

La CCHS possède plusieurs bâtiments économiques (Synergie Parc, BOSCH, NAUTIL, plateforme bois, Belink...) pour lesquels elle a perçu 225 988 € de loyers en 2020. Courant 2021, cette recette devrait rester stable.

## LES IMPOTS

La loi de finances 2021 prévoit :

- la revalorisation de 0,2 % basée sur l'indice des prix à la consommation harmonisée pour les bases de taxe foncière et de CFE,
- la suppression de la moitié de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la CFE payées par les établissements industriels,
- L'abaissement du plafonnement de CET de 3 à 2 % du chiffre d'affaires.

Par conséquent, les recettes fiscales 2021 à taux constants et bases revalorisées s'établiraient de la façon suivante :

	PRODUIT FISCAL 2020 (selon état 1386)			PRODUIT FISCAL 2021 PREVISIONNEL		
	Bases	Taux	Montants	Bases revalorisées	Taux constants	Montants
Taxe foncière sur le bâti	34 148 896	2,53%	864 333 €	34 217 194	2,53%	865 695 €
Taxe foncière sur le non bâti	3 053 029	4,19%	127 923 €	3 059 135	4,19%	128 178 €
Taxe d'habitation	30 333 439	3,68%	1 116 270 €	30 333 439	3,68%	1 116 270 €
CFE	18 249 992	20,98%	3 838 546 €	18 332 807	20,98%	3 846 223 €
CVAE			2 198 538 €			2 105 587 €
			<b>8 145 610 €</b>			<b>8 061 953 €</b>
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	177 871	27,43%	48 789 €			48 789 €
Rôles supplémentaires			3 521 €			3 521 €
TASCOM			394 933 €			311 133 €
IFER			221 322 €			221 322 €
			<b>8 814 175 €</b>			<b>8 646 718 €</b>

A ce jour, il est estimé une diminution du produit fiscal du fait de la perte de 93 000 € de CVAE. La CVAE à percevoir pour 2021 devrait s'élever à 2 105 587 € conformément à la notification de novembre 2020.

En ce qui concerne la cotisation foncière des entreprises, la baisse de moitié des cotisations payées par les entreprises industrielles prévue dans le plan de relance devrait être compensée intégralement par l'Etat (compensation = perte annuelle de bases \* taux 2020 avec taux gelés à leur valeur 2020). Celui-ci se substituant aux entreprises pour verser à leur place ce qu'elles doivent aux collectivités, la croissance des bases est prise en compte.

Avec la réforme de la taxe d'habitation, le bloc communal verra son panier fiscal modifié à partir de 2021. En effet, les pertes de ressources des EPCI à fiscalité propre (suppression de la TH sur les résidences principales) seront compensées par l'attribution d'une part de TVA dynamique. Les montants de TVA versés seront égaux aux montants de TH perdus par les EPCI à fiscalité propre (bases TH 2020 X taux intercommunaux de 2017). Par conséquent, il est proposé d'inscrire un montant équivalent au produit notifié en 2020 en ce qui concerne la TH.

En ce qui concerne la TASCOM, il faut prévoir une recette moindre dans la continuité du dernier exercice (dégrevement de TASCOM pour un commerce de 83 000 € en 2020).

Enfin, les allocations compensatrices seront orientées à la baisse car une partie d'entre elles seront transférées dans le produit qui se substituera à la taxe d'habitation.

Par ailleurs, la Communauté de communes percevra la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour compenser la perte des recettes liée à la réforme de la TP. Les services fiscaux ont notifié à la CCHS le montant provisoire de FNGIR : + 101 988 € (montant identique à 2020).

## **LES DOTATIONS**

La Communauté de communes perçoit au titre des recettes non fiscales la Dotation Globale de Fonctionnement qui se décline en :

- ⇒ Dotation d'intercommunalité,
- ⇒ Dotation de compensation des groupements de communes.

Au niveau national, le montant total de la DGF reste maintenu à son niveau antérieur soit 26,8 milliards d'euros (Md€) réparti à 8,4 Md€ pour les départements et 18,3 Md€ pour les communes et EPCI. La stabilisation de la DGF ne concerne que le montant total de l'enveloppe mais pas les montants individuels. Aussi, les montants individuels attribués en 2021 seront en hausse ou en baisse par rapport à 2020 selon la situation de chaque EPCI du fait de l'évolution annuelle de ses critères (évolution de la population, du potentiel financier, etc.) mais également du fait des règles de calcul appliquées pour répartir la DGF. La Loi de Finances ne prévoit aucune mesure de correction des critères financiers et fiscaux des EPCI et intègre les nouvelles ressources des EPCI dans le calcul du potentiel fiscal et du CIF (ajouts de la part de TVA pour compenser la suppression de la TH et de la dotation pour compenser la perte de recettes liée à la baisse de impositions TFPB et CFE des établissements industriels).

Compte-tenu de ces informations, les prévisions budgétaires pour la DGF 2021 intégreront une légère augmentation de la dotation d'intercommunalité et une diminution de la dotation de compensation de groupement de communes soit :

- Dotation intercommunalité : 314 000 €
- Dotation de groupement de communes : 1 024 000 €.

En ce qui concerne la DCRTP, la loi de Finances 2021 prévoit le maintien au niveau de 2020 soit un montant de 82 032 € pour la Communauté de communes.

## **LE FPIC**

Depuis 2012, l'ensemble intercommunal contribue au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

<i>Montants en €</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
FPIC pour l'ensemble intercommunal	-202 148	-274 852	- 473 808	- 333 647	- 330 671	- 346 005	- 331 738
Part pour l'EPCI	- 49 347	- 67 393	- 117 596	- 118 994	- 119 637	- 86 003	- 77 775
Montant au niveau national	570 millions	780 millions	1 Milliard	1 Milliard	1 Milliard	1 Milliard	1 Milliard

Pour 2020, l'EPCI a versé 85 764 € et a perçu 7 989 € soit un reversement net de 77 775 €. Au niveau du fond de péréquation communal et intercommunal, la loi de Finances a maintenu à 1 Md€ son montant pour 2021 et les années suivantes. Par conséquent, le budget 2021 reprendra les montants identiques à l'exercice précédent.

## LES PARTICIPATIONS

De par ses compétences statutaires, la Communauté de communes participe au financement d'un certain nombre d'organismes. Certaines cotisations basées sur le nombre d'habitants continuent à diminuer en 2021 du fait de la diminution de la population (la population totale s'élève à 29 381 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021 contre 29 440 habitants en 2020, 29 548 en 2019 et 29 608 en 2018).

	2019	2020	2021
SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS	530 030 €	533 539 €	539 301 €
SYVALORM	2 515 305 €	2 495 629 €	2 613 410 €
CENTRE CULTUREL DE LA LAVERIE	146 000 €	146 000 €	146 000 €
L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME « Entre Maine et Perche »	157 210 €	107 468 €	107 000 €
LE PAYS DU PERCHE SARTHOIS	86 301 €	86 067 €	85 977 €
SYNDICAT MIXTE DES GENS DU VOYAGE	42 068,04 €	47 276,80 €	47 105,60 €
LA MISSION LOCALE SARTHE NORD	32 502,80 €	32 384 €	32 319,10 €
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA SARTHE	12 270 €	12 237,20 €	12 194 €
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'HUISNE SARTHE	0 €	56 096,12 €	46 013,30 €
SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE	2 053,92 €	2 098,91 €	2 454,08 €

### ⇒ **SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS** (SDIS)

La participation au SDIS au titre de l'année 2021 augmente légèrement de 1,08 %. Ainsi, pour 2021, elle s'élève à 539 301 € ce qui représente un coût par habitant de 18,36 €.

### ⇒ **SYVALORM**

En 2021, la participation de la Communauté de communes sera de 2 613 410 € soit une augmentation de 4,72 % (117 781 €) par rapport à 2020.

📁 En 2020, la compétence ordures ménagères était basée sur un double financement :

- par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (ratio de 82 %),
- par une participation du budget général (ratio de 18 %).

📁 Pour 2021, il est envisagé de maintenir le montant de la participation du budget général au budget annexe Ordures ménagères.

Dans ces conditions, la répartition serait la suivante :

Contribution 2021 au SYVALORM	2 613 410,00 €		<b>Participation du Budget général CCHS</b>	<b>448 827,00 €</b>
Résultat N-1	9 327,90 €		<b>TEOM</b>	<b>2 155 255,10 €</b>
<b>TOTAL A FINANCER</b>	<b>2 604 082,10 €</b>			

### ⇒ **LE CENTRE CULTUREL DE LA LAVERIE**

La Laverie est un établissement public à caractère industriel et commercial relevant de la compétence de la Communauté de communes.

Le Conseil d'administration se réunira le 1<sup>er</sup> mars prochain pour adopter son budget. Selon les premières orientations et le Compte administratif 2020, il devrait être demandé à la Communauté de communes de participer pour un montant identique à l'an passé, soit 150 000 € se répartissant en :



- ➔ un versement de 146 000 € au titre de la participation de la CCHS pour le fonctionnement de la structure,
- ➔ un crédit de 4 000 € pour l'acquisition d'œuvres d'artistes exposant, crédit géré en direct par la CCHS.

#### ⇒ **L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME « ENTRE MAINE ET PERCHE »**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de communes exerce la compétence « promotion du tourisme dont la création des offices de tourisme ».

L'association Office de Tourisme de La Ferté-Bernard exerce pour le compte de la Communauté de communes cette compétence.

Au titre de 2021, la Communauté de communes devrait sous réserve des résultats financiers de l'association au titre de l'exercice 2020 :

- verser une subvention pour le fonctionnement de l'association pour un montant identique à 2020 soit environ 107 000 €,
- reverser 90 % du produit de la taxe de séjour collectée (le solde sera reversé au Département).

#### ⇒ **LE PAYS DU PERCHE SARTHOIS**

Pour 2021, la cotisation par habitant devrait être maintenue à 3 € comme les sept dernières années ce qui ferait une participation de 85 977 € (28 659 habitants x 3 €) pour la CCHS soit une diminution de 0,1 % par rapport à 2020.

Par ailleurs, dans le cadre du transfert au Perche Sarthois des compétences SCOT et PCAET, une contribution supplémentaire de 1,5 € par habitant sera appelée à la CCHS pour un montant total de 42 988,50 €.

#### ⇒ **SYNDICAT MIXTE DES GENS DU VOYAGE** (SMGV)

La Communauté de communes a délégué la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » au SMGV depuis 2019. L'adhésion au SMGV est de 1,60 € par habitant ce qui représente une participation de 47 105,60 €.

#### ⇒ **LA MISSION LOCALE SARTHE NORD**

L'Huisne Sarthoise est statutairement compétente pour participer à la Mission Locale pour le Nord Sarthe. Pour 2021, si la Mission Locale décide de maintenir la cotisation par habitant à 1,10 €, la subvention devrait être de l'ordre de 32 319,10 €.

#### ⇒ **SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA SARTHE** (SMANS)

Par arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2013, l'EPCI est compétent en matière d'aménagement numérique. Dans cet objectif, l'Huisne Sarthoise adhère au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Sarthe.

Au titre de 2021, la Communauté des communes devrait verser une participation de 12 194 € à savoir 0,40 € par habitant.

#### ⇒ **SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE, SYNDICAT DU BASSIN VERSANT HUISNE SARTHE, POLLENIZ ET GDON**

Du fait de la prise de compétence GEMAPI, la Communauté de communes participe au financement de plusieurs syndicats qui gèrent les différents cours d'eau situés sur le territoire communautaire :

- Syndicat du Bassin versant de l'Huisne-Sarthe (bassin versant Huisne : Dué, Narais, ...) : 46 013,30 €
- Syndicat du Bassin de la Sarthe (Huisne) : 2 454,08 €
- CC du Loir Lucé et Bercé (bassin versant Braye) : environ 3 100 €.

La CCHS adhère également à Polleniz et aux divers GDON du territoire. Des crédits seront à prévoir en 2021 pour renouveler ces adhésions.

### ⇒ **PARTICIPATIONS DIVERSES**

Par ailleurs, la Communauté de communes va continuer son partenariat avec d'autres organismes tels que :

- le Festival de la Chéronne (environ 8 000 €),
- la Biennale de la Céramique (environ 6 500 €),
- Initiative Sarthe (environ 8 650 €),
- l'Assemblée des Communautés de France (3 085 €),
- l'ATESART (1 500 €),
- le CAUE (environ 2 400 €),
- l'Association des Maires de Sarthe (1 756 €),
- l'Association Lesieur Soulbieu (400 €).

## LES EFFECTIFS

Concernant la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel et rémunérations, l'évolution sur les 5 dernières années est la suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	<u>2020/2019</u>
Charges de personnel	707 811 €	808 775 €	816 550 €	762 421 €	814 069 €	↗ 6,77%

Outre les traditionnels avancements d'échelons et de grades, pour 2020, il est à noter :

- l'arrivée d'une seconde Assistante Marchés Publics au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (création du service commun Affaires juridiques, marchés publics et subventions),
- le recrutement du Chef de pôle urbanisme au 1<sup>er</sup> mars,
- le départ de la Responsable Marchés publics au 31 mai,
- le départ en retraite d'une Assistante Marchés Publics au 1<sup>er</sup> juillet,
- le départ de l'agent en charge de l'entretien des locaux au 31 août,
- le recrutement à compter de septembre d'un quatrième instructeur en vue de préparer le départ en retraite en 2021 de l'un des instructeurs en fonction actuellement,
- la mise en disponibilité suivie de la mutation de la Chargé de mission à compter du 6 septembre,
- le recrutement d'un juriste pour le poste de Responsable du service Affaires juridiques, marchés publics et subventions au 1<sup>er</sup> octobre 2020,
- l'arrivée d'un nouvel agent technique pour l'entretien des locaux administratifs au 1<sup>er</sup> novembre.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la CCHS a mis en application la gestion automatisée du temps de travail pour l'ensemble des agents de la CCHS. Par ailleurs, chaque agent peut bénéficier d'une participation à la prévoyance et à la mutuelle dans les conditions fixées par délibérations du Conseil communautaire.

Pour 2021, les charges de personnel devront intégrer :

- le recrutement d'un deuxième assistant pour le service commun Affaires juridiques, marchés publics et subventions,
- le recrutement d'un Chargé de mission,
- le recrutement d'un nouveau Directeur général des services,
- le départ en retraite au 31 juillet 2021 de l'un des instructeurs,
- le recrutement éventuel d'un quatrième instructeur,
- la poursuite de la mise en application du PPCR,
- les avancements de grade pour 2 agents de la structure,
- les avancements d'échelon de différents agents.

La Communauté de communes aura également deux dossiers en Ressources Humaines à traiter :

- le toilettage du tableau des effectifs en supprimant quatre postes qui ne sont dorénavant plus pourvus ;
- l'élaboration des lignes directrices de gestion.

Les lignes directrices de gestion visent à :

- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC.
- fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est le suivant :

EMPLOIS										EFFECTIFS					
EMPLOI / POSTE	Temps de travail hebdo de l'emploi créé (heures)		Total		Catégorie hiérarchique			Grade rattaché à cet emploi	Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste	Si temps partiel		Identité de l'agent en fonction sur poste	Observations
	TC	TNC	en heures	en ETP	A	B	C					Quotité	Temps en heures		
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>															
1	DGS de 20 000 à 40 000 hab	35 h			1	X		Attaché hors classe	1		Attaché hors classe			REPUSSEAU Frédéric	
<b>EMPLOI DE CABINET</b>															
2	Collaborateur de cabinet	35 h			1					1					Article 110 loi n°84-53 du 26/01/84
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>															
3	Directeur de la CCHS	35 h			1	X		Attaché hors classe	1		Attaché hors classe			REPUSSEAU Frédéric	
4	Chargé de mission	35 h			1	X		Attaché territorial		1	Attaché territorial				à supprimer
5	Chargé de mission	35 h			1	X		Attaché territorial		1	Attaché territorial				à pourvoir
6	Responsable administrative et financière	35 h			1	X		Attaché territorial	1		Attaché territorial			HEMONNET Sandrine	
7	Responsable administrative et financière	35 h			1		X	Rédacteur principal de 1ère cl		1	Rédacteur principal de 1ère cl				à supprimer
8	Assistante accueil administration générale	35 h			1		X	Adjoint administratif principal de 1ère cl	1		Adjoint administratif principal de 1ère cl			LOISON Véronique	
9	Assistante finances - Ressources Humaines	35 h			1		X	Adjoint administratif principal de 1ère cl	1		Adjoint administratif principal de 1ère cl			ROUILLON Caroline	
10	Assistante comptabilité finances	35 h			1		X	Adjoint administratif principal de 2ème cl	1		Adjoint administratif principal de 2ème cl			YZON Virginie	
<b>SERVICE TECHNIQUE</b>															
11	Responsable technique	35 h			1		X	Technicien principal 1ère cl	1		Technicien principal 1ère cl			BROUARD Xavier	
12	Agent de maîtrise principal	35 h					X	Agent de maîtrise qualifié		1	Agent de maîtrise principal			ODEAU Sylvie	en disponibilité
13	Agent d'entretien		5 h	5 h	0,14		X	Adjoint technique principal de 2ème cl		1	Adjoint technique principal de 2ème cl				à supprimer
14	Agent d'entretien		8 h	8 h	0,23		X	Adjoint technique principal de 2ème cl	1		Adjoint technique principal de 2ème cl			REUZÉ Sabrina	

15	Agent d'entretien		5 h				X	Adjoint technique		1	Adjoint technique				à supprimer
16	Agent technique polyvalent	35 h			1		X	Adjoint technique	1		Adjoint technique			MÉRY Alain	
<b>SERVICE URBANISME</b>															
17	Chef de pôle urbanisme habitat	35 h			1	X		Attaché territorial	1		Attaché territorial			FARGES Vincent	en CDD
18	Instructeur en droit des sols	35 h			1		X	Adjoint administratif principal de 1ère cl	1		Adjoint administratif principal de 1ère cl			GESLIN Nathalie	
19	Instructeur en droit des sols	35 h			1		X	Adjoint administratif principal de 1ère cl	1		Adjoint administratif principal de 1ère cl			LANDAIS Annette	
20	Instructeur en droit des sols	35 h			1		X	Adjoint technique principal de 1ère cl	1		Adjoint technique principal de 1ère cl			PRÉ Christophe	
21	Instructeur en droit des sols	35 h			1		X	Adjoint administratif	1		Adjoint administratif			ODILLARD Tatiana	en CDD
<b>SERVICE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES PARENTS ENFANTS</b>															
22	Animatrice RAMPE	35 h			1	X		Educateur principal de jeunes enfants	1		Educateur principal de jeunes enfants			LEBLANC Fabienne	
23	Animatrice RAMPE	35 h			1	X		Assistant socio-éducatif	1		Assistant socio-éducatif			LEROUX Vanessa	
<b>SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES MARCHES PUBLICS</b>															
24	Chef de pôle affaires juridiques, marchés publics, subventions	35 h			1	X		Attaché	1		Attaché			BATHILY Aïssatou	
25	Gestionnaire marché public subvention	35 h		28 h	0,80		X	Rédacteur principal de 1ère cl	1		Rédacteur principal de 1ère cl	80%	28 h	DENIS Nathalie	
26	Assistante juridique marché public	35 h			1		X	Adjoint administratif principal de 1ère cl		1	Adjoint administratif principal de 1ère cl				
27	Assistante juridique marché public	35 h			1		X	Adjoint administratif		1	Adjoint administratif				

## LES PROJETS

Pour 2021, la Communauté de communes concentrera son action sur :

- la poursuite du dossier de Construction du Centre aquatique,
- l'extension de la zone d'activités du Coutier,
- la finalisation de la démarche PLU intercommunal,
- la finalisation des procédures d'AVAP pour les communes de Montmirail et de La Ferté-Bernard,
- la poursuite du suivi animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (5<sup>ème</sup> année),
- l'étude pour la prise de compétence Mobilités et sa déclinaison opérationnelle si la compétence est prise,
- le lancement d'une étude bilan relative au Programme Local de l'Habitat,
- les travaux de voirie dans les différentes zones d'activités,
- le lancement d'une étude sur la fiscalité et en particulier sur les coefficients de localisation des locaux professionnels,
- la déclinaison des actions de communication dans le cadre de la stratégie d'attractivité,
- le lancement d'une étude pour la structuration de la compétence tourisme,
- la mise en œuvre d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RPLi),
- le soutien à l'installation transmission d'activités agricoles,
- le lancement d'une étude pré-opérationnelle OPAH,
- l'intégration de 12 nouvelles communes pour le service Instruction du droit des sols et le recrutement d'un nouvel instructeur,
- la refacturation aux communes du territoire de la prestation Urbanisme.

## LES REFLEXIONS

Plusieurs réflexions vont pouvoir être poursuivies en 2021 :

- ➔ la mise en place d'aides au développement économique,
- ➔ la mise en œuvre de la loi engagement et proximité,
- ➔ la mise en œuvre de la mutualisation,
- ➔ le reversement de la taxe d'aménagement.

## LE SCHEMA DE MUTUALISATION

Les trois services communs Communication, Affaires juridiques et Urbanisme ont pris la pleine mesure de leurs activités. La réflexion sera poursuivie pour identifier de nouvelles pistes de mutualisation à décliner dans les années futures.

## LES ORIENTATIONS 2021

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il convient de procéder à plusieurs arbitrages à savoir :

### ➤ L'évolution de la fiscalité

Le Conseil communautaire doit se positionner sur la proposition de la Commission Finances présentée au Bureau du 19 février dernier, d'augmenter de 3 % les taux de taxes foncières sachant que les bases locatives doivent augmenter de 0,2 % pour les terrains, locaux industriels et locaux d'habitation.

Pour votre information, voici les derniers comparatifs de taux (*donnés 2019*) :

Taux des impôts locaux	Taux d'imposition (%)			
	CCHS	Département	Région	France
Taxe d'habitation	3,68	8,79	9,46	8,84
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2,53	3,03	2,98	3,14
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4,19	6,07	5,42	7,86
Cotisation foncière des entreprises				
<i>au titre de la FPU</i>	20,98	23,53	24,25	25,14
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	8,88	9,94	11,47	11,11

### ➤ La reconduction des fonds de concours

Le Conseil communautaire doit se positionner sur la reconduction de cette politique de soutien auprès des communes du territoire pour leurs investissements ainsi que sur le montant consacré. Le Bureau communautaire préconise la reconduction de ces fonds de concours pour 2021 en ajustant le montant de l'enveloppe à hauteur de 375 000 €.

## LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

A l'occasion du DOB, les collectivités territoriales ont également l'obligation de se positionner sur leurs engagements pluriannuels.

Pour 2021, il convient de prendre en compte les autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) initiés lors des exercices précédents et de prévoir la création d'une nouvelle AP relative aux fonds de concours 2021.

LIBELLE	Montant en €	ECHEANCIER INDICATIF DES CREDITS DE PAIEMENT							
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Budget général - Fonctionnement</b>									
Suivi animation OPAH	308 000	54 028 €	58 940 €	44 205 €	44 205 €	106 622 €			
<b>Budget général - Investissement</b>									
Subvention aux particuliers dans le cadre de l'OPAH	398 964	0 €	26 928 €	63 536 €	117 089 €	191 411 €			
Fonds de concours 2018	454 299		6 846 €	248 100 €	67 515 €	131 838 €			
Fonds de concours 2019	352 797			39 644 €	152 143 €	161 010 €			
Fonds de concours 2020	324 324				22 966 €	301 538 €			
Extension ZA du Coutier	3 600 000				0 €	3 600 000 €			
Construction Centre aquatique	15 000 000			39 706 €	549 785 €	1 500 000 €	8,8 M€	3,75 M€	360 509 €
<b>Budget annexe SPANC</b>									
Contrat de prestation - réalisation des contrôles SPANC pour la période du 01/01/20 au 25/03/22	190 000				16 552 €	143 448 €	30 000 €		

Par conséquent, pour l'exercice 2021, il est proposé la reconduction des opérations pluriannuelles déjà inscrites du fait des demandes contractuelles sollicitées essentiellement dans le domaine économique et de l'aménagement du territoire :

- ↳ la commercialisation des terrains de l'espace économique communautaire VAL ACTIV situé à Sceaux sur Huisne,
- ↳ l'extension puis la commercialisation des terrains de la zone du Coutier à Cherré-Au,
- ↳ la construction du Centre aquatique sur la commune de La Ferté-Bernard,
- ↳ l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.